

### CE QUE VOUS POUVEZ APPORTER LORS DES PARLOIRS

- ↳ **Dépôt de linge destiné à une personne détenue**  
1 sac de linge par week-end sera autorisé, dans la limite de 5kg

Celui-ci peut contenir :

- **DU LINGE PROPRE**, à chaque visite au parloir dans la limite de 5kg / parloir
- **DES LIVRES** (couverture souple non reliée)
- **UNE COUETTE, UN OREILLER ET DU LINGE DE LIT** (neuf et emballé)
- **DES CD et DVD** (neufs et sous blister) dans la limite de 5 par visite

### Remarques :

- Concernant le sac de linge, **SONT INTERDITS** : les vêtements à capuche, les vêtements bleus marine, clairs et kakis, les vêtements en cuir, la nourriture, les boissons, le tabac, les substances illicites, les médicaments, les produits d'entretien, l'argent liquide.
- Pour ce qui est des produits d'hygiène, est autorisé :
  - pour les femmes : la personne détenue doit se renseigner auprès du chef de bâtiment ;
  - pour les hommes : 2 produits d'hygiène (uniquement gel douche et shampoing) par week-end.

### **AUTRE :**

Les entrées ou sorties d'autres objets sont soumises à l'autorisation préalable du Chef de l'établissement sur demande écrite de la personne détenue.